

EXTRAIT
DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
N° 19-2020

OBJET :

**Réglementation
de
la circulation
Rue des Prés**

Vu les articles L.2212-2 et L.2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune,
Considérant la demande faite par l'entreprise FGC sise 72 Route de Longjumeau 91160 BALLAINVILLIERS (Monsieur HAMMANI Jamel), pour la pose de chambres et fourreaux GC Télécom
Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et son parcours,
Vu l'intérêt général,

ARRETE

ARTICLE 1 : à partir du 29 Avril 2020 pour toute la durée des travaux
- la circulation est interdite sauf riverains
- l'entreprise FGC mettra en place les panneaux sur l'emprise des travaux

ARTICLE 2 : La signalisation conforme à la réglementation sera assurée par l'entreprise FGC.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera impérativement affiché sur les lieux du chantier.

ARTICLE 4

Une autorisation est donnée pour le passage de véhicules de plus de 3,5 tonnes durant la période des travaux.

ARTICLE 5

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Crécy-la-Chapelle,
- M. le Commandant du Centre de Secours de Crécy-la-Chapelle,
- Agence Routière Territoriale de Coulommiers
- L'entreprise FGC

A Coulommies le 28 Avril 2020
Madame le Maire

F. BERNARD

